Gestion des espèces végétales invasives : une coordination nécessaire (exemples en Pays de la Loire)

Roland MATRAT – DREAL des Pays de la Loire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

et du logement des Pays de la Loire

Échelle de Régionale

Échelle départementale

Echelle locale

Comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes
Animé par la DREAL des Pays de la Loire

Loire-Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Comité départemental animé par le Conseil général et la Fédération de la Loire Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Conseil général (cellule Aster) et Fédération du Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Coordination départementale du Conseil général et de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Direction départementale des Territoires (DDT)	Comité départemental sous la présidence du Conseil général (au sein de la cellule « marais et rivières ») en partenariat avec la Fédération de la Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Réseau 44 : syndicats de bassins, Conseil Général, ONEMA, CORELA, GIP, Associations de protection de la Nature, AAPPMA, EDENN, communautés de communes (Nantes Métropole, CAP Atlantique), communes, Fédération de pêche (dont saisonniers), PNR…	**Réseau 49** : Syndicats de bassins, ONEMA, FDGDON, ONCFS…	**Réseau 53** : Syndicats de bassins, Conseil général (Service des routes), Communautés de communes…	**Réseau 72** : fédération départementale des chasseurs, Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conservatoire pour le patrimoine naturel sarthois, ONCFS, FGDON, MNHN, SMIDAP, CG72, syndicat intercommunal de l'Orne Saosnoise, ONEMA…	**Réseau 85** : Syndicats bassins, Communautés de communes (La Roche), FDGDON, AAPPMA, ONEMA, CG (Service Eau, Environnement, Routes), LPO, DDTM (vidanges plans d'eau)…

L'organisation actuelle des réseaux à l'échelle du bassin de la Loire

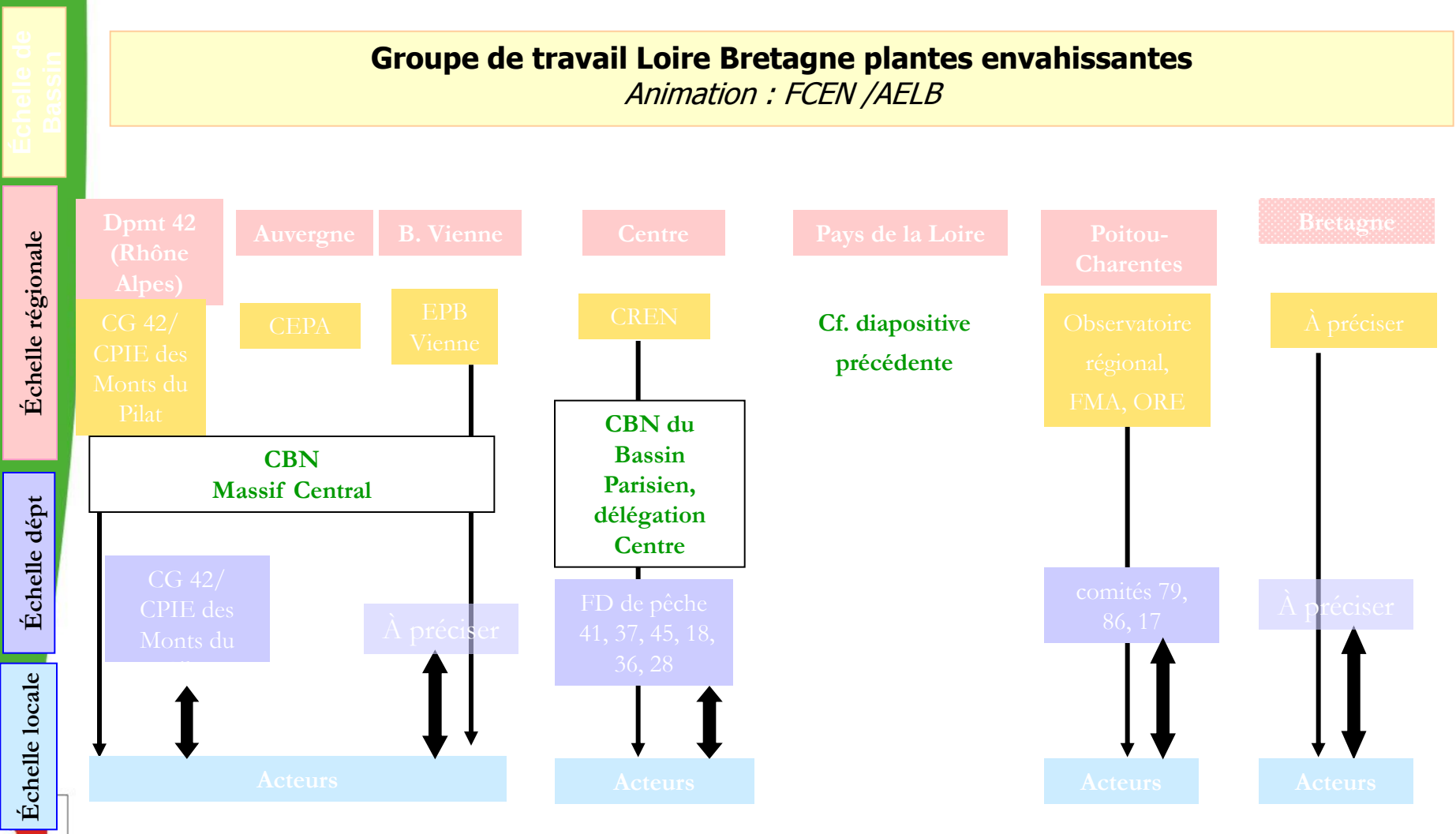

Niveau régional :

Un fonctionnement en deux commissions

Une commission scientifique (animation Agrocampus Ouest) :

Participants : Agrocampus Ouest, IRSTEA, UCO Angers, Conservatoire botanique, FREDON, PNR Brière...

- Suivis et mise en place de démarches scientifiques et techniques (chantiers d'arrachage)
- Avis sur dossiers (mise en place d'un réseau d'experts)
- Rédaction, relecture et validation des produits du Comité
- Bibliographie, veille scientifique et liens avec le monde de la recherche

Une commission « gestion-formation-communication » (animation : DREAL et Forum des marais atlantiques) :

Participants : Conseils généraux et fédérations de pêche, PNR , Agence de l'eau, DDT... et liens avec régions voisines (Poitou-Charentes et Bretagne)

- Mise à jour des connaissances :
  - ✓ Par intégration des données scientifiques
  - ✓ Par intégration des données des gestionnaires (retours d'expériences)
- Cartographie de localisation des plantes et de bilan des chantiers (progression des plantes et efficacité des méthodes)
- Élaboration d'un plan de communication (brochures, site Internet et Extranet…) en lien avec les départements
- Organisation de journées techniques de formation en Pays de Loire
- Suivi des perspectives d'évolutions réglementaires (contact avec les ministères concernés)

Pourquoi un réseau et quel rôle du niveau régional ?

Quelques chiffres relatifs à la gestion des plantes invasives en Pays de la Loire…

6 millions d'euros investis (chiffre sans doute en dessous de la réalité)

… Environ 450 chantiers entre 1994 et 2009 (surtout à partir de 2002)

Des aides des départements et de l'Agence de l'Eau….pas illimitées !

Un auto financement important pour les collectivités…

Nécessité d'optimiser la gestion !

- le renforcement des collaborations entre gestionnaires et scientifiques :

- la pérennisation et le renforcement des réseaux

❑ Créer des supports de communication et d'informations partagés :

❑ Créer des outils techniques de gestion :

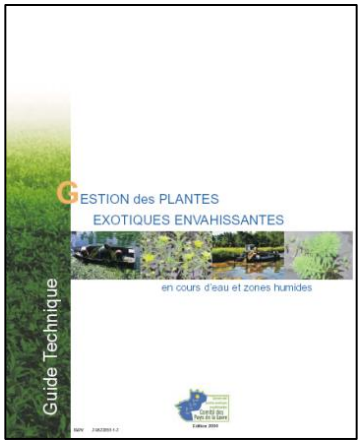

❑ Assurer des actions de Formation

❑ Mettre en place des outils d'observation communs et/ou homogènes

- Une application de saisie commune

- Un plan de suivi partagé et plurannuel

❑ Mettre en place un appui technique et méthodologique dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités

Arrachage mécanique de l'Egérie dense sur la Vendée à Fontenay le Comte (85)

❑ Suivi de deux chantiers tests d'enlèvement de Jussie en marais (marais du Nord Loire en Loire-Atlantique avec les syndicats de marais et le GIP Loire estuaire)

Niveau départemental :

Réseau départemental animé par le Conseil général et la Fédération pour la pêch et la protection du milieu aquatique par conventionnement avec le Conseil généra (sauf en Sarthe où la DDT assure l'animation du réseau).

Objectifs et rôle du réseau départemental :

- Suivi départemental de l'envahissement et des chantiers réalisés

- Financement de la lutte et organisation cohérente des moyens de gestion,

- Sensibilisation, communication , information,

- Relais pour le niveau régional (en particulier pour les données de présence)

- Suivi de la situation départementale (état des lieux, chantiers…..)

Emprise du réseau d'observateurs (exemple)

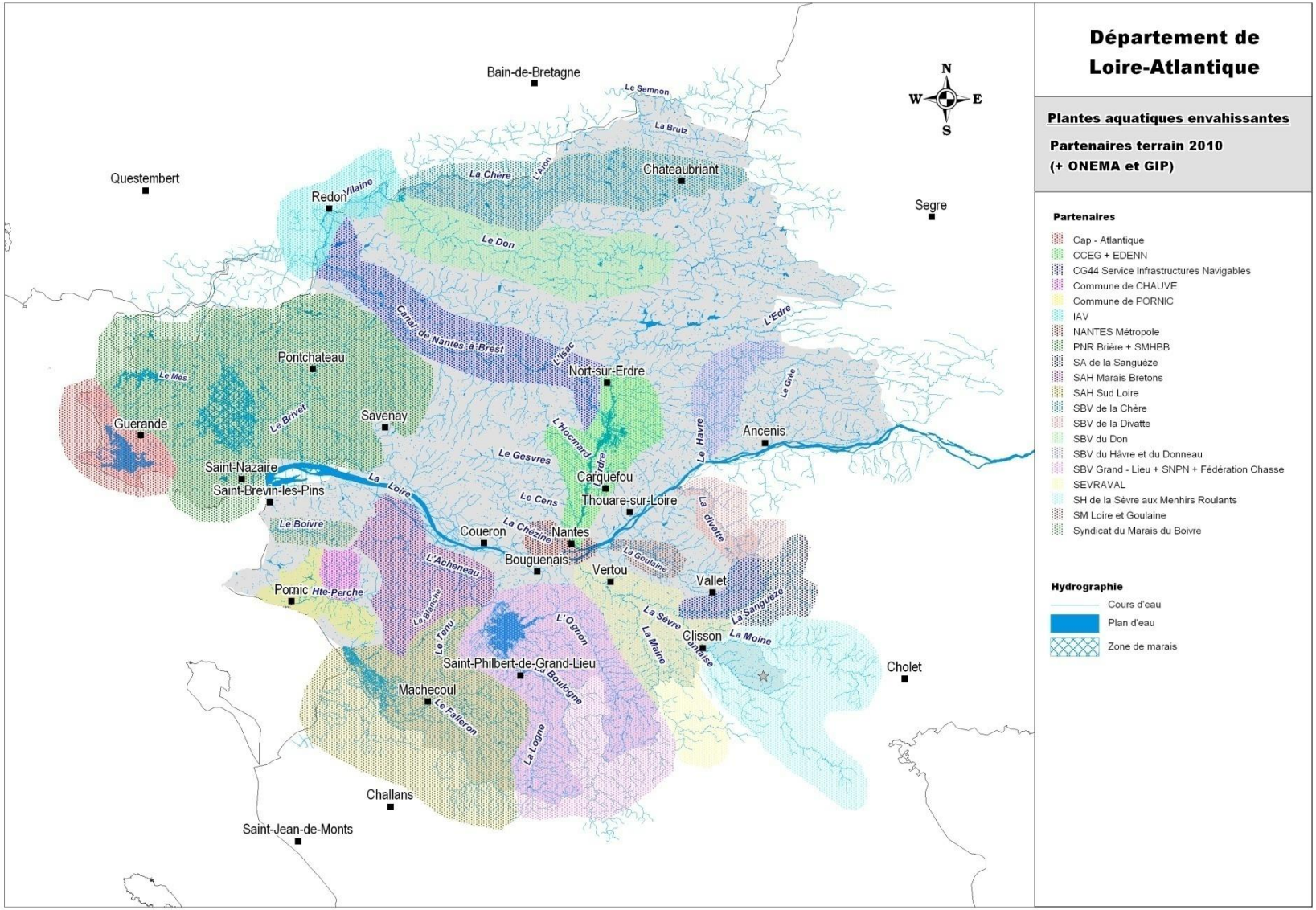

Vers la mise en œuvre d'une stratégie ?

1990 – 2010 : suivi des espèces aquatiques installées (comme la jussie) (cours d'eau et zones humides)...

- **Inventaire des espèces végétales invasives avérées, potentielles et à surveiller** (CBNB), réalisé en 2008 (actualisé régulièrement).

- Validation d'une **stratégie régionale en 2010 :**

Des priorités d'actions : Prise en compte plus importante **des espèces émergentes** (hydrocotyle fausse renoncule, crassule de Helms..) avec des formations et l'élaboration d'un protocole « détection précoce – intervention rapide ».

Mieux connaître pour mieux gérer : Collaboration avec les Services infrastructures des Conseils généraux, Dir Ouest…et donc meilleure connaissance et prise en compte des espèces terrestres (grandes renouées, …) avec des formations, des plans d'actions envisagés (mise en œuvre des « découvertes » scientifiques)

Travailler en amont : Développer des contacts avec d'autres organismes professionnels : depuis 2013, en collaboration avec les producteurs horticoles et pépiniéristes

<u>CONCLUSIONS : En Pays de la Loire, des réseaux fonctionnels en général et une stratégie</u>…… Mais d'importantes difficultés….

<u>Suivis</u> :

- Disponibilité et motivation des « observateurs »

- Exhaustivité et actualisation des observations

- Cohérence et compatibilité des modalités de suivis

- Suivi d'espèces de plus en plus nombreuses...

<u>Gestion</u> :

- Mise en place de la « détection précoce-intervention rapide »

- Financement des actions de gestion et de suivis scientifiques....

- Évaluation du rapport coût/efficacité ?

<u>Aspects règlementaires</u> :

- Interventions domaine privé ?